



MARIAGE ou PACS suite à l'arrivée de nos jumeaux en juillet 2013

Par **maman3869**, le 17/12/2012 à 17:43

Bonjour,

Mon ami et moi même sommes en concubinage. Je suis aujourd'hui enceinte de 2 mois. Nous ne souhaitons pas forcément nous marier, mais l'arrivée de nos jumeaux change un peu la donne.

Nous aimerions savoir qu'elle serait la meilleure formule entre le PACS+testament+usufruit ou MARIAGE avec contrat pour protéger notre couple, mais surtout nos enfants au cas où il nous arriverait quoi que se soit?

Merci beaucoup!

Par **amajuris**, le 17/12/2012 à 20:21

bjr, tout système à ses avantages et inconvénients.

le système le plus protecteur est le mariage.

le plus simple le pacs mais qui peut être rompu unilatéralement, le pacs avec un testament léguant l'usufruit de ses biens à son partenaire mais un testament peut se refaire facilement et discrètement.

cdt

Par **Lag0**, le **18/12/2012** à **08:33**

[citation]mais surtout nos enfants au cas où il nous arriverait quoi que se soit? [/citation]

Bonjour,

Pour ce qui est des enfants, que vous soyez concubins, pacsés ou mariés, ils sont déjà "protégés" et même plus encore si vous êtes simples concubins puisqu'ils sont alors seuls héritiers...